

Bulletin d'information n°13

(juillet 2019)

***Afin d'éviter des sanctions probables,
la Commune d'Anduze vote l'abandon du parking
et classe les terrains en bordure du Gardon.***

En inscrivant au Plan local d'Urbanisme un projet de parking de 500 places, dans une zone déjà classée Espace Naturel Sensible, le Maire d'Anduze a voulu s'affranchir des règles votées par l'État, la Région et le Département, pour la préservation des espaces naturels

Par notre action en justice auprès de Cour Administrative de Marseille nous avons obtenu un jugement qui annule ce projet et prescrit la protection de cette zone en Espace Boisé Classé.

Non seulement la Commune n'a pas mis en application ce jugement depuis sa notification qui remonte au 20 avril 2018, mais de plus elle a permis la poursuite d'un déboisement illégal sur ce site qui devait être protégé. En dépit de nos nombreuses demandes et de notre pétition, Monsieur le Maire n'est pas intervenu pour faire cesser ce déboisement.

Nous avons donc, à nouveau, demandé l'intervention de la justice. Nous avons exposé cette situation au tribunal en soulignant notamment l'inconséquence des propos du Maire qui affirmait dans le Midi Libre que le déboisement de cette zone n'était pas illégal. Tous ces éléments incontestables ont sans doute amené la Commune d'Anduze à considérer qu'une condamnation entraînant des sanctions financières était probable

Pour éviter cela, le Conseil Municipal d'Anduze vient de voter l'annulation de l'espace réservé au parking, et le classement de cette zone en Espace Boisé Classé, conformément au jugement rendu par la Cour d'Appel de Marseille.

Ce vote intervient juste avant que le Tribunal ne se prononce sur les sanctions que nous avons demandées. Il marque l'aboutissement des actions que nous menons depuis 2014 pour la protection de ce site, avec le soutien des nombreux signataires de notre pétition.

Il est regrettable d'obtenir satisfaction dans de telles circonstances. Nous aurions préféré faire aboutir nos demandes et nos idées par la concertation et le dialogue avec nos élus. Cela n'a pas été possible (à l'exception d'une conseillère municipale qui a accepté de de nous recevoir et de défendre auprès du Département notre proposition pour la création d'un parc « Espace Naturel Sensible »)

Les documents sur la révision du PLU publiés récemment démontrent clairement que l'environnement n'est toujours pas la priorité de Monsieur le Maire. Il suffit de lire le rapport de présentation du PLU qui précise (page 376) que globalement "84 hectares, anciennement en zones naturelles ou agricoles passeront en zones urbaines ou à urbaniser".

L'abandon du projet de parking ne constitue qu'une étape, nous devons rester vigilants car la protection de l'environnement de la vallée du Gardon reste pour nous tous une impérieuse nécessité.